



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Taxe d'habitation

Question écrite n° 38488

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc expose à M le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, le cas d'une personne âgée de plus de quatre-vingts ans qui, pour des raisons de santé, a été admise en septembre 1987 dans un centre de soins pour personnes âgées. Il en résulte qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'habiter l'appartement placé sous le régime de la copropriété qu'elle possède à Montrouge. Dans ces conditions, il lui demande si elle peut bénéficier de l'exonération de la taxe d'habitation afférente à l'année 1988 et s'il ne serait pas souhaitable de revoir éventuellement la législation sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38488

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1330